

secrétaire de la société expose aux membres présents qui étaient en grand nombre, les diverses opérations de la société durant l'année, ainsi que les recettes et les dépenses. L'état des comptes montre qu'après avoir payé durant l'année les primes et les dépenses de trois Expositions et d'une partie de Labour extraordinaire, la Société a encore en caisse un excédant de près de \$500.00.

ACHAT DE REPRODUCTEURS.

Avant de procéder à l'élection des Officiers et Directeurs de la Société, M. Benoit, M. P., crut devoir expliquer de nouveau les clauses de la nouvelle loi d'agriculture, qui changent le mode de nos Expositions. Il recommande à la Société de profiter de ce changement pour consacrer ses fonds à l'achat de reproducteurs améliorateurs, impérieusement exigés par les besoins du Comté de Chambly. Pour rendre complètement sa pensée, M. Benoit lit à l'assemblée, la lettre qu'il a publiée à ce sujet, il y a quelque temps, dans la *Semaine Agricole*. Il prie instamment les membres de la Société, de la commenter et de la discuter, d'émettre leurs objections ou leur assentiment. En soulevant cette question, dès le début de l'assemblée, l'intention de M. Benoit était que l'élection se fit sur ce principe : *Pour l'acquisition de Reproducteurs ou contre cette acquisition.* Dans le but d'assurer le triomphe des idées qui sont aussi celles de la grande majorité des cultivateurs du Comté, du moins il le croyait, M. Benoit déclara qu'il provoquerait une décision, s'il y avait lieu, pour connaître ceux qui sont en faveur de l'acquisition et ceux qui sont contre, afin de savoir qui il devait supporter et qui il devait opposer dans cette élection.

Après une longue et intéressante discussion il est décidé à une très grande majorité, que les fonds de la Société, seraient employés avec la permission du Conseil d'Agriculture, à l'achat de Reproducteurs et pour leur entretien.

Puis l'assemblée procède à l'élection.

Proposé par Frs. David, écr., secondé par Antoine Achim, que Alfred Williams, écr, de Longueuil, soit réélu Président.

Proposé par Napoléon Daigneau, secondé par Gilbert Tremblay, que M. Ls Laramée, de St. Hubert, soit réélu Vice-Président.

Proposé par Ls. St. Germain, secondé par Etienne Adam, que M. Ls. Trudeau, de St. Hubert, soit réélu Secrétaire-Trésorier.

Proposé par Ls. Brosseau, secondé par M. Charles Perreault, que les Messieurs suivants soient élus Directeurs, MM. Ls. Lafontaine et Joseph Brunelle, pour Chambly; Cyrille Jodoin et Nazaire Préfontaine pour St. Bruno; Edouard Tremblay fils, et Augustin Bourdon pour Boucherville, et Nazaire Charon pour Longueuil.

Proposé par P. Bétournay, écr, secondé par le Major Charon, que des remerciements soient votés aux Officiers sortant de charge, pour leur habile administration des affaires de la Société durant l'année.

M. Benoit, M. P., Secrétaire du Comité des Délégués de la Division Montarville, pour le parti de Labour de cette Division, remet à la Société les lettres d'excuse des Messieurs dont les noms suivent, qui malgré leur vif désir

n'ont pu assister à ce concours, Sir George E. Cartier. Hons. H. L. Langevin, C.B., Chapais, Ouinnet, Archambault, De Boucherville, Chaffers et le Major Campbell, CB, MM. Belle-rose, Gendron, Caron, Gaucher, Dr. Desaulniers, Dr Lacoste, Ryan, Pinsonnault, Dr. Cra'g, Ogilvie, Picard, Coutlée, Brillon, et Marsan, etc.

Proposé par Alfred Williams écr, secondé par M. E. Tremblay, fils.

Que cette assemblée présente ses remerciements à M. Benoit, M.P, pour le zèle qu'il a déployé pour l'organisation du parti de Labour de la Division Montarville, ainsi que ses félicitations, pour le brillant succès qui a couronné ses efforts.

M. le Secrétaire donne lecture d'un document que vient de lui transmettre le Secrétaire du Conseil d'Agriculture. C'est le programme pour les Fermes les mieux tenues, fait pour la direction des Sociétés d'Agriculture, par le Comité choisi par le Conseil Agricole, pour s'enquérir du fonctionnement des écoles d'Agriculture, etc.

Le Conseil Agricole prie les sociétés d'agriculture de faire connaître leurs observations sur ce programme.

Observations des membres de la Société d'Agriculture du comté de Chambly, sur le programme des fermes les mieux tenues.

Quoique, par la clause 14me, nous pensons que le comté de Chambly n'est point soumis aux dispositions de ce programme, nous tenons cependant à faire nos observations à ce sujet, afin que si le Conseil d'Agriculture était tenté de nous en imposer un plus tard, il connaisse ce que nous pouvons faire.

Tout en reconnaissant le mérite du système de culture, renfermé dans ce programme, cependant nous en contestons l'efficacité pour améliorer notre culture sous les circonstances actuelles. Les auteurs de ce programme ont évidemment une idée erronée de l'état de la culture du pays. Ils nous font l'honneur de nous supposer meilleurs cultivateurs que nous le sommes. L'intention est louable assurément, mais elle produira de grands mécomptes. L'application de la plupart de ces dispositions, surtout les plus importantes, est aujourd'hui une impossibilité absolue, au moins pour notre comté.

Si ce programme est imposé aux Sociétés d'Agriculture, il en résultera une grande confusion et plus tard, une apathie plus grande que celle dont se plaignent actuellement les amis du progrès. Nous sommes persuadés que le Conseil d'Agriculture ne voudra pas perpétuer cette apathie, due, comme on le sait, à des enseignements disproportionnés avec nos ressources, accompagnés d'essais irrésolus d'agronomes plus zélés qu'habiles.

L'idée d'adopter ce programme et d'en exiger qu'une exécution partielle, serait peut-être encore plus désastreuse. Nous ne pensons pas qu'il soit sage que l'autorité permette au peuple d'obéir à ses lois, en autant que cela lui convient. Mieux vaut, mille fois mieux, demander infiniment moins, mais faire exécuter rigoureusement. Notre opinion intime est que le Conseil d'Agriculture ne pourra nulle

part, faire exécuter entièrement ce programme. Alors nous aurons un système tronqué ou plutôt une confusion qui sera pire que l'absence de tout système. Après cette expérience, les cultivateurs retomberont plus défaits, plus découragés que jamais.

Ce programme conviendrait pour les pays agricoles les plus avancés et peut-être pour quelques fermes autour de nos grandes villes, mais dans une très petite proportion. Il nous semble que les auteurs du programme ont commencé par la fin, sans se soucier aucunement des moyens que doivent prendre les cultivateurs arriérés de la province de Québec, pour arriver à une si grande perfection.

Pous nous, ce programme ne nous convient guère, comme on le verra par l'appréciation suivante de ses clauses :

- 1ère clause, acceptable;
- 2me, impossible;
- 3me, 4me, 5me, acceptables;
- 6me, difficile pour les terres à foin;
- 7me, do do
- 8me, pratique ordinaire ici;
- 9me, nous outrepassons;
- 10me, impossibilité absolue;
- 11me et 12me, acceptables;

13me, amendement suggéré. Droit de concourir de nouveau, pour le premier prix, au bout de cinq ans, même dans son propre comté;

15me et 16me, inutiles si l'on rejette les clauses 2me, 6me et 10me.

17me, amendement suggéré. 10 prix au lieu de 5, depuis \$25 en descendant.

Nous comprenons bien que le rejet des clauses qui exigent la rotation régulière et la culture des légumes en grand, fait croûler tout le système. Nous savions ce résultat. Nous ne désirons pas sa chute par mauvaise volonté, mais parce que nous sentons que ce système est trop avancé pour l'état de notre culture.

Nous sommes bien disposés à améliorer, mais nous voulons commencer par le commencement et dans la mesure de nos forces. La culture des légumes étant une condition essentielle à toute bonne culture, nous commencerons par en introduire la connaissance parmi nous. Après avoir discuté la question et calculé entre nous ce que nos moyens (engrais, sol, main-d'œuvre, etc.) nous permettraient de faire, nous en sommes venus à la conclusion que, sous les circonstances présentes, nous ne pouvons exiger de l'exposant, plus d'un demi-arpent de plantes et racines bien cultivées, telles que betteraves, carottes, navets et panais, outre les patates, les fèves, les fèverolles et le maïs que nous ne comptons pas. Il y a loin sans doute de là à la 10 clause du programme, qui exige que le dixième de la ferme, soit 10 arpens par 100 arpens, soit en légumes. Pour être moins grandiose, notre théorie sera plus praticable. Nous essaierons à cultiver un demi-arpent de légumes, mais pour dix arpents nous ne ferons rien du tout. Il est souverainement important de rendre la tâche facile pour commencer. Un bon commencement tout humble qu'il soit, conduit la plupart du temps à des résultats inespérés.

Celui qui voudra exposer sa terre comme fer,